

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 28/03/2024
Délibération N°2024-017**

Nombre d'élus : 15	Présents : 9	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnècles.
Absent(s) : 6	Procurator(s) : 2	
Date de convocation : 22/03/2024		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Yvette COLLIAT, Gilles LANÇON, Luc PASCAL, Pascale POMMIER.

Ont donné procuration :

Cédric POMMIER a donné pouvoir à Bertrand RICHARD ;
Pascal PRALY a donné pouvoir à Gilles LANÇON ;

Absents :

Maryse BOUCLET, Sophie BOURDIS-GOUYON, Cédric POMMIER, Xavier PEDRAZZOLI, Pascal PRALY, Christine LABBÉ

Secrétaire de séance : Marie-Christine ROBIN.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15
FEVRIER 2024**

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 février 2024.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 10 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 1 abstention ».

DÉLIBÉRATION 2024-017 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

VU les articles L1612-12, L1612-13, L2121-14, L2121-31, R2311-11 et R2311-12 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le compte de gestion 2023 ;

Madame le maire **PRESENTE** au conseil municipal le compte administratif de la commune pour l'exercice 2023, tel que résumé ci-après :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	468 569,60 €	1 222 647,88 €
DEPENSES	351 748,88 €	963 593,40 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	116 820,72 €	259 054,48 €
RESULTAT REPORTE	423 331,72 €	20 000,00 €
TOTAL EXCEDENT	540 152,44 €	279 054,48 €
<i>RESTE A REALISER RECETTES</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>RESTE A REALISER DEPENSES</i>	<i>5 110,87 €</i>	<i>0,00 €</i>

Madame le maire ne prenant pas part au vote, sort de la salle.

La présidence est confiée à Madame Marie-Laure CHIFFE, conseillère municipale déléguée aux finances qui **PROPOSE** au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2023 ;
- **D'AUTORISER** Madame le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 09 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 01 abstention », à l'unanimité

DECIDE d'adopter le compte administratif 2023 et **AUTORISE** Madame le maire à signer tout document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 038-213800840-20240328-2024_017-DE

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 29/03/2024

Le maire,
Nadine REUX.

